

# ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EUROPÉENNE

Doc. n° 20/2  
1960-1961

---

AMENDEMENT n° 2

présenté par

MM. FILLIOL et VENDROUX

à la proposition de résolution de MM. POHER, PLEVEN  
et BIRKELBACH, relative à l'accélération du rythme  
du Traité de la C.E.E.

---

à partir des mots :

" .. et pour que la procédure d'accélération .."

rédigier comme suit la fin du 7ème paragraphe :

" ... et pour que la procédure d'accélération maintienne  
une préférence à l'égard des Etats associés à la C.E.E.  
et ne porte aucun dommage à leur économie spéciale en  
voie de développement. "

Library Copy

31 Mars 1960.

APE. 3541

